



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 18-297 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 325 000\$ ET UN EMPRUNT DE 325 000\$ AFIN DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 13 juin 2018, lors d'une séance ordinaire, le règlement no. 18-297 décrétant une dépense de 325 000\$ et un emprunt de 325 000\$ afin de procéder à la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

QUE le règlement no. 18-297 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 juillet 2018;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 13^e jour du mois d'août 2018.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault